



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

SECRETARIAT GENERAL

La Rochelle, le 21 JUIL. 2008

DIRECTION DU  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DES POLITIQUES  
INTERMINISTERIELLES

BUREAU DE L'URBANISME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

SE/BUE  
N°08- 2388

**ARRÊTÉ**

**portant modification de la composition  
de la Commission Locale d'Information  
et de Surveillance de l'Usine d'Incineration  
des Ordures Ménagères de La Rochelle**

---

LE PRÉFET DE LA CHARENTE – MARITIME  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment l'article L125-1 et les articles R125-5 à R125-8,

VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n°76- 663 du 19 juillet 1976 relative aux Installations classées pour la protection de l'environnement (codifiée au Titre Ier du Livre V du code de l'environnement) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2002-960 du 24 juin 1987 modifié, portant autorisation de création et d'exploitation d'une usine d'incinération des ordures ménagères sur le territoire de la commune de La Rochelle ;

VU l'arrêté préfectoral n°04-4655 du 29 décembre 2004 fixant les conditions d'exploitation de l'unité d'incinération des ordures ménagères de La Rochelle ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2002-1563 du 4 juin 2002 modifié, portant constitution d'une CLIS ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-361 du 20 janvier 2006 portant renouvellement de la composition de la CLIS de l'UIOM de La Rochelle, modifié par arrêté du 19 octobre 2007 ;

VU les délibérations des assemblées délibérantes de la ville de La Rochelle du 26 mars 2008, de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle du 2 juin 2008 et du Conseil Général du 4 avril 2008 ;

**Considérant** que la composition de la commission doit être modifiée à la suite des élections municipales et cantonales des 9 et 16 mars 2008 ;

**Sur proposition** du Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente- Maritime,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Les articles 2 et 3 de l'arrêté préfectoral n° 06-361 du 20 janvier 2006 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale d'Information et de Surveillance de l'UIOM de La Rochelle sont modifiés ainsi qu'il suit :

« **ARTICLE 2 :** Cette commission, placée sous la présidence du Préfet de la Charente-Maritime ou de son représentant, est composée ainsi qu'il suit :

**Représentants des collectivités territoriales**  
Monsieur Gilles GAUTRONNEAU, titulaire  
Madame TISSANDIER Marie-Laure, suppléante  
*représentants la ville de La Rochelle*

Monsieur Michel-Martial DURIEUX, titulaire  
Monsieur Patrick ANGIBAUD, suppléant  
*représentants la communauté d'Agglomération de La Rochelle*

Monsieur Michel ROGEON, titulaire  
Madame Dominique MORVANT, suppléante  
*représentants le Conseil Général de la Charente-Maritime*

**Représentants de l'exploitant, la Communauté d'Agglomération de la Rochelle**  
Monsieur Jean-Pierre FOUCHER,  
Monsieur Marc NEDELEC,  
Monsieur Michel BOBRIE,  
en tant que titulaires,

Monsieur Alain BUCHERIE,  
Monsieur Jack DILLENBOURG,  
Monsieur Michel PLANCHE,  
en tant que suppléants respectifs,

**Représentants des associations de protection de l'environnement**  
Monsieur Guy CHEZEAU, titulaire  
*Représentants l'association Nature – Environnement 17*

Monsieur Raymond BRIVES, titulaire  
Monsieur Philippe RICHARD, suppléant  
*Représentants le comité de quartier de Laleu, la Pallice, La Rossignollette*

Monsieur Michel RAPHEL, titulaire  
Monsieur Robert GUERIN, suppléant  
*Représentants le comité de quartier de Port Neuf*

**Représentants des administrations**  
Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ou son représentant,  
Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant,  
Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement ou son représentant,

« **ARTICLE 3** : Seront associés aux travaux de cette commission, les représentants de la société SETRAD exploitant pour le compte de la communauté d'agglomération de La Rochelle :

**Monsieur Patrice ALARY**, Directeur de l'Agence Régionale VEOLIA PROPLETE,  
rue de Roux à La Rochelle

**Monsieur Jean – Jacques MAGUER**, Directeur de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE), société SETRAD, ZI rue Chef de Baie à La Rochelle

**Monsieur Sylvain DAVID**, Responsable Maintenance UVE, société SETRAD, ZI rue Chef de Baie à La Rochelle  
*en tant que titulaires*

Monsieur Jean - Luc CARN, Directeur du Service Traitement ONYX SUD OUEST à Toulouse

Monsieur Manuel MARTIN, Responsable Maintenance UVE de la Rochelle

Monsieur Jérôme COUTANT, Agent Maintenance UVE de la Rochelle  
*en tant que suppléants »*

.....  
**ARTICLE 2** : le reste sans changement.

**ARTICLE 3** : L'arrêté préfectoral n°07-3641 du 19 octobre 2007 est abrogé.

**ARTICLE 4** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime, le Sous-Préfet de l'Arrondissement de LA ROCHELLE sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise aux membres de la Commission.

La Rochelle, le **21 JUIL. 2008**

LE PREFET,